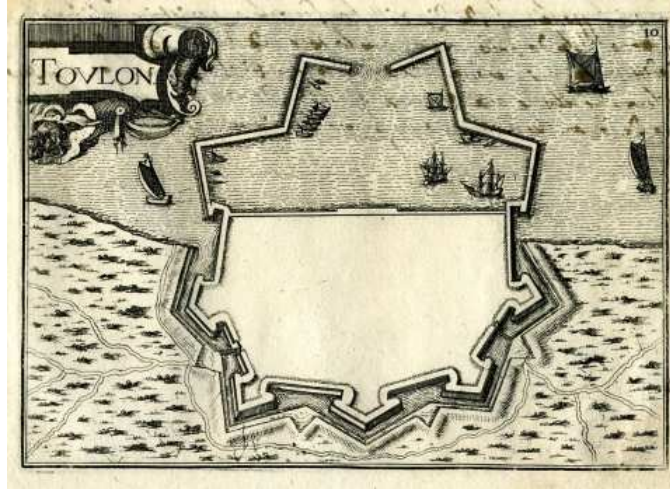


CAFÉ HISTOIRE TOULON



Toulon vers 1630

Les confréries de Pénitents provençales et le catholicisme social

*Causerie des Amis du Pub Le Graal n°3
faite à Toulon le mercredi 30 mars 2016*

par Alain Vignal

Édition électronique réalisée par
Cafehistoiredetoulon@gmail.com
avec l'accord de
l'Association des Amis du Pub Le Graal

Les opinions exprimées n'engagent que l'auteur de la causerie
Les titres sont de la rédaction du Café Histoire de Toulon

Alain Vignal

Agrégé et docteur en Histoire. Recteur de la Confrérie des Pénitents noirs de Toulon

au Pub associatif des *missionnaires de la Miséricorde*

Le Graal



*Les confréries de Pénitents provençales
et le catholicisme social*



Présentation

Philippe Lallement introduit la soirée

Les Confréries de Pénitents sont des associations de laïcs catholiques apparues au Moyen-Age dans l'Europe latine pour répondre à des exigences de charité. Ayant souvent leurs propres chapelles et leurs obligations, elles sont une des multiples expressions de l'exigence de service au prochain contenue dans la religion chrétienne et peuvent être considérées comme une forme précoce de catholicisme social. Si beaucoup ont disparu à la Révolution ou au XX^e siècle, certaines perdurent ou se sont reconstituées en Provence, comme les Pénitents noirs de Toulon. En quoi peut-on dire que ces Confréries représentent un catholicisme social original, discret mais toujours actif dans le monde d'aujourd'hui ?



Un sujet pas si paradoxal

Les confréries de pénitents et le catholicisme social semblent être **deux réalités très différentes** sur le plan thématique comme du point de vue de la chronologie. L'expression de **catholicisme social** renvoie à un mouvement de pensée du XIX^e siècle qui entend transposer les objectifs de la doctrine chrétienne (l'attention aux plus pauvres, le souci de la justice) dans le domaine économique à l'époque de la Révolution industrielle, au moment de l'apparition des grandes usines textiles ou métallurgiques (tout le monde connaît sans doute l'encyclique de Léon XIII *Rerum novarum* du 15 mai 1891). Au contraire, **les confréries de pénitents**, évoquées par M. Bernard Terlay lors de sa conférence du 24 février, se rapportent surtout aux temps modernes, lorsque toute la société

occidentale est marquée par l'influence chrétienne, ce qui pousse des laïcs (hommes et femmes) à se regrouper en confréries, revêtant un habit spécifique, pour s'impliquer en commun dans des œuvres de charité.

Je voudrais montrer ici, en prenant quelques exemples provençaux, que les confréries de pénitents ne limitent pas leur existence à l'époque moderne, plusieurs ayant survécu à la Révolution voire ayant suivi (ou repris) une activité jusqu'à nos jours, et ont **pratiqué des œuvres qui relèvent à l'avance de ce qu'on a ensuite qualifié de catholicisme social**. Nous essaierons donc de comprendre ce que sont les confréries de pénitents et quelle a été leur action dans le domaine social.

Différents types de confréries

Une confrérie de pénitents est « **un groupement de laïcs dont l'inspiration et le rôle étaient en principe religieux** », comme le définit Maurice Agulhon, célèbre historien des pénitents, dans son livre *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*¹.

Les confréries ont été très fréquentes en Provence moderne, mais il ne faut pas les confondre avec d'autres regroupements de laïcs qu'Agulhon appelle du nom générique de « **confréries religieuses** ».

Les confréries étaient nombreuses et les frontières entre les différents types étaient parfois assez floues. Ainsi, en 1783, la petite paroisse de Bargemon (Haut-Var actuel) comptait 12 confréries ; la Cadière en dénombrait 16 en 1791, sans compter 6 pour la succursale de San Cérès (aujourd'hui Saint-Cyr-sur-Mer) et une pour les Lèques (de nos jours Les Lecques, annexe de Saint-Cyr). À la même époque, La Valette a 11 confréries.



Ex-voto de la confrérie des Pénitents noirs de Valréas,
conservé dans la chapelle (photo AV)

Globalement, on a l'habitude de distinguer **trois sortes de confréries sous l'Ancien Régime**. Les premières sont **les confréries paroissiales**, souvent appelées confréries du Saint-Sacrement dans le sillage de la Contre-Réforme, ayant en charge la gestion du culte, dont l'administration était très liée à celle de la commune. Leurs responsables sont souvent des membres de ce qu'on appellerait aujourd'hui le Conseil municipal ou d'anciens membres sortis de charge. Leur action recoupe grossièrement celles d'un conseil paroissial et d'un groupe de prières.

¹ Maurice AGULHON, *Pénitents et Francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968, p. 16. Issu d'une thèse d'histoire, l'ouvrage est une source majeure pour la connaissance des confréries de Provence.

Il existe également **des confréries professionnelles** qui regroupent des laïcs exerçant un même métier ou groupe de métiers, sans obligation d'adhésion, dans un double but de dévotion à un saint patron (saint Crépin pour les cordonniers, saint Honoré pour les boulangers...) et d'entraide. Supprimées par l'édit de Turgot en 1774, dans les années de réforme du début du règne de Louis XVI, non rétablies officiellement en 1776, elles se transforment peu à peu en corps de métiers et deviennent de moins en moins religieuses, sous l'influence de l'atmosphère du temps en pleine déchristianisation.

Enfin, il reste le cas des **confréries de pénitents**, qui sont selon Agulhon « des sociétés dont nul n'est membre par sa fonction, par son âge ou par son métier, mais seulement parce qu'il l'a voulu ; des sociétés dont on peut n'être pas membre »². Le juriste provençal Durand de Maillane précise deux éléments visibles importants : leur rôle, qui est de « remplir certains devoirs de dévotion et de charité, comme de chanter les offices divins dans une chapelle qui leur est propre, d'ensevelir les morts, d'assister les malades, de faire des processions en l'honneur de Dieu », et leur habit (ils sont « revêtus d'un sac blanc, bleu, noir, violet, gris ou rouge » et la couleur du sac donne son nom à la confrérie)³. Ce sont a priori les plus vieilles des associations de fidèles et c'est sur elles que nous allons axer notre propos.



Livres d'offices de pénitents conservés dans la chapelle des Pénitents noirs de Valréas (photo AV)

² Ibid., p. 86.

³ Ibid., p. 87. Sauf exception, les pénitents récitaient l'office divin dans leur chapelle, mais participaient à la messe dominicale dans l'église paroissiale.

Abondamment étudiés par des auteurs tels que Louis Guibert et Gabriel Le Bras, les pénitents sont assez **typiques du monde catholique latin**. C'est en **Méditerranée** qu'ils sont apparus et se sont développés (Italie, Comté de Nice, Corse, Midi de la France, Espagne, Portugal...), puis c'est à partir de là qu'ils ont essaimé vers le Nord, et enfin ils se replient en Méditerranée au temps du déclin des confréries, peu avant la Révolution. Ainsi, les archives en signalent en Bourgogne, dans la région lyonnaise et grenobloise, voire dans le Bassin parisien, mais aussi en Belgique actuelle (l'influence espagnole dans les Pays-Bas espagnols de l'époque, notamment à **Furnes** où une procession des pénitents portant chacun une croix est restée célèbre jusqu'au début du XX^e siècle). Ils sont cousins des charitons normands, dont l'habit est beaucoup plus simple et léger⁴.



La procession des pénitents de Furnes (Belgique) d'après une vieille carte postale

Chaque confrérie a en principe **sa chapelle**, distincte de l'église paroissiale, où elle se réunit pour l'office et pour diverses occasions de fêtes et de rencontres. Consacrée au saint patron de la confrérie, la chapelle conserve de nombreux objets de culte, qui constituent un patrimoine inestimable lorsqu'il a pu être transmis sans interruption de génération en génération (Bernard Terlay en a abondamment parlé, le mois dernier, dans le cas de la chapelle des Bourras d'Aix-en-Provence). Cette chapelle est fréquemment accompagnée d'une petite sacristie pour la préparation du culte et d'un local destiné à la conservation des archives et des habits⁵.

Aujourd'hui, la chapelle est souvent **la propriété privée de la confrérie**, quand celle-ci subsiste. Beaucoup sont classées monuments historiques et bénéficient de quelques aides publiques pour l'entretien du gros œuvre (l'expérience montre que les situations sont très variables selon les endroits), mais la loi de 1905 impose que les subsides soient strictement réservés à des aspects culturels et non cultuels. Les confréries considèrent ces chapelles comme la prunelle de leurs yeux et dépensent beaucoup d'énergie, de temps et d'argent pour les conserver, les restaurer, les faire visiter au public dans les meilleures conditions (accessibilité, sécurité, précisions historiques). **N'hésitez pas à aller visiter ces chapelles, souvent méconnues, et à soutenir ces confréries soucieuses de préserver notre patrimoine !**

⁴ Voir Martine SEGALIN, *Les Confréries dans la France contemporaine. Les charités*, Paris, Flammarion, 1975.

⁵ Ainsi, quand la confrérie a disparu, il est très difficile de retrouver des archives qui émanent d'elle (dispersion dans les familles des derniers confrères, destructions...). Les trous historiques sont partiellement comblés par une documentation provenant des autorités civiles, de la hiérarchie cléricale ou publications des érudits locaux.



La chapelle des Pénitents blancs de Valréas (photo AV)



La chapelle des Pénitents blancs de Saugues (photo AV)

L'origine des confréries de pénitents

Plusieurs hypothèses existent sur l'apparition des confréries de pénitents au Moyen-Âge, qui sont sans doute plus complémentaires que contradictoires. Comment sont donc apparues les confréries de pénitents ?⁶

Dans le Nord de l'Italie, la diffusion de l'idéal de sainteté chez les laïcs semble avoir joué un grand rôle. En 1199, est canonisé pour la première fois un laïc non martyr et non noble, saint Hommebon (Uomobono), nom dont la signification est transparente et qui ne serait d'ailleurs que sur surnom (de même que sainte Véronique, qui a essuyé le visage du Christ, dont elle a gardé la « véritable image »). C'était un simple marchand drapier de Crémone qui allait à la messe tous les jours et qui était connu pour pratiquer avec abondance la vertu de charité dans sa vie quotidienne. Plusieurs groupes de laïcs ont voulu imiter ce désir de perfection et ont senti le besoin de reprendre les pratiques des pénitents publics des premiers siècles de l'Église, qui pratiquaient des jeûnes, des sacrifices ou des pèlerinages.

Les ordres religieux mendiants (franciscains, dominicains) qui apparaissent à la même époque attirent beaucoup de laïcs qui souhaitent continuer à vivre dans le monde ; ils créent donc pour ces gens des tiers-ordres qui possèdent un habit très simple (blanc ou noir, les deux premières couleurs de pénitents dans l'ordre chronologique et par ordre de fréquence), mais ne prononcent **pas de vœux**. Ce type d'associations est approuvé par le pape Honorius III autour de 1220. En Provence, Agulhon signale que de nombreuses confréries de Pénitents sont nées de tiers-ordres franciscains, prenant un grand essor pendant la Contre-Réforme. Le pouvoir politique joue également un rôle dans les créations de confréries : à Avignon, la confrérie des Pénitents gris, officiellement la plus ancienne de la chrétienté, est formée le 14 septembre 1226 par le roi Louis VIII qui venait de reprendre la ville aux Albigeois et qui voulait réaffirmer la nécessité de l'adoration eucharistique en se revêtant d'un sac gris.



Procession de flagellants à Tournai en Belgique en 1349
(Wikimedia commons)

⁶ Voir notamment Alain VIGNAL, *Les Pénitents noirs de Toulon. Une histoire de foi, 1564-2014*, Toulon, 2015, p. 3-5.

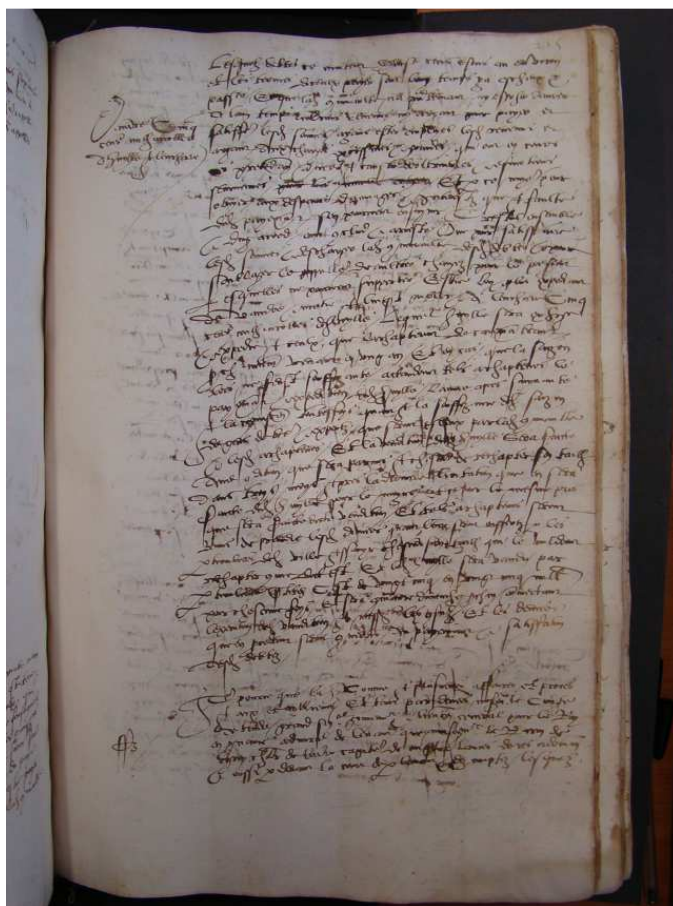
Enfin, une dernière origine possible des Pénitents, la plus connue, est celle des **confréries de flagellants**, qui marchaient en se fouettant jusqu'au sang, avec une robe de bure ou parfois torse nu, pour expier les fautes de la société lors des grandes calamités comme la fameuse peste noire de 1348. Marseille comptait ainsi en 1596 une confrérie des Battus qui se flagellait en public, selon Thomas Platter. Il faut signaler que les Flagellants ont été largement condamnés par l'Église pour leurs excès (saint Vincent Ferrer a tenté en vain de les recadrer au XV^e siècle) : si le christianisme, à la suite du Christ, accepte et offre ses souffrances, il ne les recherche pas pour elles-mêmes, à de rares exceptions très particulières. **C'est en effet l'amour avec lequel on vit la souffrance, en union avec le Christ, qui sauve, et non pas notre souffrance elle-même.**

Les Pénitents depuis l'époque moderne

Les confréries de pénitents se sont énormément développées **dans les pays d'oc à l'époque moderne**. « Partout on les voyait, à la ville comme au bourg et au village. La plus petite localité en possédait au moins deux : la blanche et la noire », dit un vieux Provençal⁷. La formule est un peu exagérée. Sur 91 communes du futur département du Var, Agulhon compte 129 confréries de pénitents⁸. 64 communes n'en avaient qu'une, mais 19 en avaient deux, 5 en comptaient trois et 3 en avaient quatre, comme à Toulon. L'actuelle préfecture du Var avait en effet **quatre confréries** :

- Les Pénitents blancs de Saint-Vincent, apparus les premiers, en 1432.
- Les Pénitents noirs de Sainte-Croix, nés en 1564.
- Les Pénitents bleus de Saint-Sébastien, constitués en 1573.
- Les Pénitents gris de Saint-François, datés de 1591.

Toutes avaient leur chapelle dans la vieille ville, mais aucune chapelle ne subsiste de nos jours.



L'acte de naissance civil des Pénitents noirs de Toulon en 1564
Document des Archives municipales de Toulon (Photo AV)

⁷ Charles SÉNÈS, *Provence*, p. 231, cité par Maurice AGULHON, *Pénitents et Francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968, p. 385.

⁸ Maurice AGULHON, *Pénitents et Francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968, p. 90.

Une petite équipe de volontaires dont j'ai l'honneur de faire partie est en train de **tenter de reconstituer le maillage de toutes les confréries de Pénitents de France** ; on en est à ce jour à plus de 1 100 dont on a retrouvé la trace, dont 650 Blancs, 150 Noirs, 130 Bleus, 60 Gris ou Bourras, 10 Rouges et 5 Violets ; la couleur des autres reste inconnue d'après les archives⁹.

Beaucoup de confréries ont cependant été **supprimées à la Révolution**, par la loi d'août 1792 qui interdit toutes les formes de confréries. Certaines ont survécu clandestinement ou se sont reconstituées au Concordat de 1801 ou surtout à la Restauration à partir de 1815 (c'est le cas de trois confréries sur quatre à Toulon¹⁰). De nos jours, il en reste une cinquantaine dans un grand quart Sud-Est de la France (compris entre Perpignan, Le Puy-en-Velay et le haut pays niçois), dont plus des deux tiers sont situées en Corse et dans le comté de Nice, régions qui ont peu ou pas connu les troubles révolutionnaires. Dans la région, il existe notamment les gris d'Aix, les noirs de Toulon (restitués en 2006, ce qui fait dix ans cette année), les gris d'Avignon ou les quatre confréries de Nice (rouges, noirs, blancs, bleus). Toutes ces confréries se regroupent depuis 1926 au sein de la **Maintenance des confréries** de pénitents de France (et de Monaco), dirigée par un Grand-maître et assistée d'un aumônier. Elles se retrouvent une fois par an depuis 90 ans dans **une ville différente qui possède des Pénitents** : cette année, au mois de mai, ce sera au Puy-en-Velay, puis, si Dieu le veut, à Toulon pour la première fois en 2018.



François Dunan, Grand-maître de la Maintenance (au centre), entouré de Mgr Jean-Pierre Cattenoz, archevêque d'Avignon (g), et de Mgr Bernard Barsi, archevêque de Monaco et aumônier de la Maintenance (d), lors de la Maintenance de Valréas, 18 mai 2014 (photo AV)

⁹ Je veux ici rendre hommage notamment à Guilhem VANDENHAUTE (Montpellier), Henri VEYRADIER (Valréas), Philippe CHATENOU (Nice) qui participent activement à cet ambitieux travail.

¹⁰ Voir le témoignage de Laurent BÉRENGER-FÉRAUD sur les « centaines » de pénitents toulonnais au début du XIX^e siècle (*Réminiscences populaires de la Provence*, Paris, Ernest Leroux, 1886, p. 389).

Les œuvres des Pénitents

Les confréries de Pénitents ont quasiment été **la première organisation chrétienne de laïcs à pratiquer ce qu'on appelle depuis le XIX^e siècle le catholicisme social**. L'expression bien connue ne figure pas dans l'encyclique de Léon XIII *Rerum novarum*, mais lui-même parle de l'amélioration du sort des « travailleurs isolés et sans défense », en précisant que l'évolution politique « a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient pour eux une protection ». Confréries professionnelles et confréries de Pénitents faisaient justement partie de ces corporations destinées à protéger les personnes. Si les premières s'occupaient plutôt des hommes **en tant que membres d'un groupe particulier** (bouchers, cordonniers, laboureurs...), **les Pénitents géraient plutôt les individus en tant que personnes membres de la société entière**.

Les Pénitents sont en effet constitués autour de deux éléments clés : **le principe d'égalité** entre les membres (le sac, dit aussi tunique, robe ou froc, dissimule la catégorie sociale et même l'identité individuelle aux yeux de tous, ainsi le roi Louis VIII à Avignon en 1226) et **la pratique des œuvres de miséricorde**, notion d'actualité puisque le pape François a voulu célébrer en 2015/2016 une année de la Miséricorde.

La Miséricorde divine

Je ne vais apprendre à personne ce qu'est la miséricorde, **ce plus grand attribut de Dieu** selon les visions de la religieuse polonaise sainte Faustine dans les années 1930, ce tressaillement du cœur du Seigneur qui se penche sur la misère de l'homme. Cela fait pourtant plusieurs siècles que l'Église parle des œuvres de miséricorde, actions que l'homme peut accomplir à l'égard de son prochain pour se relever de sa faiblesse (voir saint Thomas d'Aquin dans la *Somme théologique*). Le Catéchisme de l'Église catholique de 1992 explique que « les œuvres de miséricorde sont les actions charitables par lesquelles nous venons en aide à notre prochain dans ses nécessités corporelles et spirituelles (cf. Isaïe LVIII, 6-7 ; Hébreux XIII, 3) » (n°2447).

L'Église a depuis longtemps défini 14 œuvres différentes de miséricorde¹¹.

Œuvres corporelles de miséricorde

Les six premières sont énoncées par Jésus dans Matthieu XXV, 35-36 (inspiré partiellement par Isaïe LVIII, 6-7). La dernière a été ajoutée au XIII^e siècle d'après Tobie I, 17-18. De nombreux ordres religieux ont été créés pour accomplir chacune de ces œuvres (les Trinitaires pour le rachat des captifs retenus par les Sarrasins).

- Nourrir les affamés.
- Donner à boire aux assoiffés.
- Accueillir les étrangers.
- Vêtir les gens nus.
- Visiter les malades.
- Visiter les prisonniers.
- Ensevelir les morts.

Œuvres spirituelles de miséricorde

Elles ont été ajoutées par l'Église au Moyen-Âge et sont rapportées par saint Thomas d'Aquin. Il s'agit de montrer que les soins à apporter au prochain ne se limitent pas à l'aspect matériel, mais intègrent la dimension de **l'âme**. Comme le rappelle Jésus citant le Deutéronome VIII, 3, « l'homme ne vit pas seulement de pain » (Matthieu IV, 4).

- Conseiller les incertains.
- Instruire les ignorants.

¹¹ Voir *Compendium. Abrégé pratique officiel du Catéchisme de l'Église catholique*, Cotonou, Les Éditions catholiques du Bénin, 2005, p. 198.

- Exhorter les pécheurs.
- Consoler les affligés.
- Pardonnez aux offenseurs.
- Supporter les importuns.
- Prier pour les vivants et pour les morts.

Les confréries de pénitents ont fréquemment pris comme spécialité **une ou deux de ces œuvres**. Les plus courantes concernent **le domaine de la mort** : l'ensevelissement des morts, notamment les plus modestes, sur le plan temporel, la prière pour les défunts dans le domaine spirituel.

Ce fut par exemple le premier objectif de la confrérie des **Pénitents noirs de Toulon**, constitués en avril 1564 pour prier pour les morts dans le cimetière Sainte-Croix, situé à quelques dizaines de mètres de la cathédrale, de l'autre côté de l'actuel cours Lafayette. Avec l'autorisation du chapitre des chanoines de la cathédrale et de la municipalité, un groupe de pieux laïcs se crée donc pour réciter l'office tous les jours en union avec les défunts du cimetière. Les documents mentionnent qu'ils sont fidèles quotidiennement pendant plus de 200 ans. Pour le 200^e anniversaire de la confrérie, en 1764, ils décident de refaire entièrement la toiture et engagent de gros frais, qu'ils financent par un emprunt et par la construction de logements, situés autour de la chapelle, destinés à la location (on parlerait aujourd'hui de logements sociaux !). Malheureusement, les appartements ne rapportent pas autant que prévu et les dettes s'accumulent. Ne pouvant rembourser, les confrères doivent vendre les logements puis, comme cela ne suffit pas, se séparent en 1781 de leur chapelle et de tout ce qu'elle contient. **C'est la fin de la confrérie**, officiellement supprimée en janvier 1789. Transformée, attirant par son grand volume, la chapelle deviendra la boutique d'un marchand drapier, puis l'abri des omnibus de Toulon fin XIX^e siècle ...avant de devenir plus récemment un bar tunisien.

Les Pénitents gris de Toulon se sont longtemps occupés des condamnés à mort du **bagne**. Ils accompagnaient le malheureux jusqu'au lieu de l'exécution, puis organisaient l'enterrement de son corps. À ce titre, ils apparaissent dans plusieurs documents intéressants¹², et même dans la littérature¹³. On raconte qu'ils sont à l'origine de la conversion tardive d'un dangereux criminel, un certain Albertini, en 1844¹⁴. C'est la confrérie toulonnaise qui a disparu le plus tardivement, autour de 1875, sans doute peu après le transfert du bagne à Cayenne en 1873.

De nos jours, les gris d'Aix-en-Provence comme les blancs de Valréas s'occupent des enterrements de leur paroisse. Les pénitents sont largement **les ancêtres des pompes funèbres communales** créées à la fin du XIX^e siècle. Globalement, on note que plus les pénitents ont subsisté longtemps dans un village, plus les pompes funèbres sont apparues tardivement. Il existe même des villages autour de Tende où il n'existe aujourd'hui pas de pompes funèbres, le service étant toujours assuré par les pénitents.

Les malades sont aussi un sujet de préoccupation essentiel. Ici et là, ont existé des hôpitaux tenus par les pénitents, comme à Brignoles¹⁵. **Les Pénitents blancs de Nice** tiennent depuis des années une maison de soins palliatifs en plein cœur de Nice, comportant tout l'encadrement médical règlementaire et nécessaire, dont la gestion appartient en propre à la confrérie ; grâce aux dons et aux subventions, ils tentent d'aider les vieux Niçois aux revenus modestes à rester au plus près de chez eux. Depuis leur re-création en 2006, les noirs de Toulon visitent les malades.

¹² Voir notamment Hubert LAUVERGNE, *Les forçats... au bagne de Toulon*, Paris, J.-B. Baillière, 1841, p. 108, *L'Illustration* du jeudi 25 juillet 1844, p. 349 ou H. LESUEUR, *Nouveau Guide du voyageur dans la ville, l' Arsenal et les environs de Toulon*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1862, p. 144-145.

¹³ Les Pénitents gris de Toulon sont mentionnés dans le roman feuilleton *La Résurrection de Rocambole* de Pierre Alexis de PONSON DU TERRAIL, paru en 1865-1866.

¹⁴ Voir H. GUILLEMON, *L'Homme sans asile*, Paris, Jules Labitte, 1845, p. 269-275.

¹⁵ Maurice AGULHON, *Pénitents et Francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968, p. 104.

En dehors de ces deux pôles majeurs (soin des malades et des morts), il existe quelques œuvres assez diverses. Les blancs de Notre-Dame de Pitié d'Aix visitaient les prisonniers¹⁶, tandis qu'à Fayence, les blancs s'occupaient des « pauvres honteux »¹⁷. D'autres confréries avaient également **des buts moraux** : les bonnes mœurs, l'encouragement réciproque à la confession. Il est d'ailleurs à remarquer que les fonctions d'une confrérie peuvent évoluer selon les circonstances, comme à Toulon.

Il faut en tout cas noter qu'au fil du temps, **les œuvres deviennent une activité essentielle de la confrérie**, à côté de la prière dans la chapelle. L'historien Maurice Agulhon parle volontiers de **laïcisation** des confréries par les activités profanes ; il se fonde en particulier sur les plaintes de certains évêques qui déplorent çà et là une diminution du sentiment religieux, mais la situation est certainement plus complexe car **ces bonnes œuvres font partie de l'identité du chrétien**¹⁸. Bien comprises, elles ne peuvent pas éloigner de la vocation des pénitents.

En revanche, il est faux de croire que telle couleur de Pénitents corresponde à une fonction précise, comme on le croit souvent (le noir pour la mort) ; en réalité, les couleurs sont apparues dans chaque



localité pour des raisons souvent dues au hasard (le blanc en premier, le noir pour se différencier du blanc...). Il faut se méfier aussi des idées préconçues : Agulhon parle d'une « **lutte des classes** » entre Pénitents blancs (plus révolutionnaires) et noirs (plus conservateurs)¹⁹ à la veille de la Révolution : est-ce vraiment une grille d'analyse opératoire ?...

En bref, les confréries de pénitents constituent **un type original d'association catholique**, dont les œuvres de Miséricorde sont une caractéristique majeure. Si elles ne sont plus – et heureusement – la seule association qui pratique des œuvres ou un certain catholicisme social, il nous semble opportun qu'elles subsistent comme **une part essentielle du patrimoine de l'Église**, « des écoles populaires de foi vécue et des creusets de sainteté » selon la belle formule du pape Benoît XVI recevant les pénitents italiens en 2007, à qui je vais volontiers laisser la conclusion... **Avis aux candidats !**

Alain Vignal dans l'habit des Pénitents noirs de Toulon

¹⁶ *Ibid.*, p. 104.

¹⁷ *Ibid.*, p. 105.

¹⁸ Il faut se méfier du biais de recherche : les documents que nous avons parlent souvent de ce qui se passe mal...

¹⁹ Maurice AGULHON, *Pénitents et Francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968, p. 103.

Les confréries de pénitents selon Benoît XVI

Comment ne pas rappeler immédiatement l'importance et l'influence que les Confraternités ont exercées dans les communautés chrétiennes d'Italie dès les premiers siècles du dernier millénaire ? Un grand nombre d'entre elles, créées par des personnes pleines de zèle, sont rapidement devenues des rassemblements de fidèles laïcs se consacrant à mettre en lumière divers traits de la religiosité populaire liés à la vie de Jésus Christ, en particulier sa passion, sa mort et sa résurrection et à la dévotion à la Vierge Marie et aux saints, en unissant presque toujours des œuvres concrètes de miséricorde et de solidarité. Ainsi, dès les origines, vos Confraternités se sont distinguées par leurs formes typiques de piété populaire, auxquelles se joignaient de nombreuses initiatives charitables envers les pauvres, les malades et les personnes qui souffrent, en faisant participer à cette course d'aide généreuse de nombreux volontaires de tous les milieux sociaux. On comprend mieux cet esprit de charité fraternelle si l'on tient compte du fait que celles-ci commencèrent à apparaître au cours du Moyen-Âge, lorsque n'existaient pas encore des formes structurées d'assistance sociale et médicale pour les couches les plus pauvres des collectivités. Cette situation s'est poursuivie au cours des siècles qui ont suivi, en quelque sorte jusqu'à notre époque, car malgré la croissance du bien-être économique, les zones de pauvreté n'ont pas disparu. Et donc, aujourd'hui comme par le passé, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la solidarité. Les Confraternités ne sont pas cependant de simples sociétés d'assistance mutuelle ou des associations philanthropiques, mais un ensemble de frères qui, souhaitant vivre l'Évangile avec la conscience d'être une partie vivante de l'Église, se proposent de mettre en pratique le commandement de l'amour, qui pousse à ouvrir son cœur aux autres, en particulier à ceux qui se trouvent en difficulté. L'amour évangélique – l'amour pour Dieu et pour les frères – est le signe distinctif et le programme de vie de chaque disciple du Christ comme de chaque communauté ecclésiale. Dans l'Écriture Sainte, il est clair que l'amour de Dieu est étroitement lié à l'amour pour le prochain (cf. Marc 12, 29-31). « La charité – ai-je écrit dans l'Encyclique *Deus caritas est* – n'est pas pour l'Église une sorte d'activité d'assistance sociale qu'on pourrait aussi laisser à d'autres, mais elle appartient à sa nature, elle est une expression de son essence elle-même, à laquelle elle ne peut renoncer » (n° 25). Pour communiquer aux frères la tendre providence du Père céleste, il est toutefois nécessaire de puiser à la source, qui est Dieu lui-même, grâce à des arrêts prolongés de prière, à l'écoute constante de sa Parole et à une existence entièrement centrée sur le Seigneur et nourrie par les Sacrements, en particulier l'Eucharistie. En cette saison de grands changements que nous traversons, l'Église qui est en Italie a également besoin de vous, chers amis, pour faire parvenir l'annonce de l'Évangile de la charité à tous, en parcourant des voies antiques et nouvelles.

Enracinées sur le solide fondement de la foi dans le Christ, que vos Confraternités dignes d'éloge, avec la multiplicité singulière de leurs charismes et la vitalité ecclésiale qui les caractérise, continuent donc à diffuser le message du salut parmi le peuple, en œuvrant sur les multiples frontières de la nouvelle évangélisation ! Vous pourrez mener à bien votre importante mission si vous cultivez toujours un amour profond envers le Seigneur et une obéissance docile à vos pasteurs. À ces conditions, en conservant bien fermes les qualités, de l'« évangélicité » et de l'« ecclésialité », vos Confraternités continueront à être des écoles populaires de foi vécue et des creusets de sainteté ; elles pourront continuer à être dans la société « ferment » et « levain » évangélique et contribuer à susciter ce réveil spirituel que nous souhaitons tous. Chers amis, le domaine dans lequel vous devez travailler est donc vaste et je vous encourage à multiplier les initiatives et les activités de chacune de vos Confraternités. Je vous demande surtout de soigner votre formation spirituelle et de tendre à la sainteté, suivant des exemples d'authentique perfection chrétienne, qui ne manquent pas dans l'histoire de vos Confraternités. Beaucoup de vos confrères, avec courage et une grande foi, se sont distingués, au cours des siècles, comme de sincères et généreux ouvriers de l'Évangile, parfois jusqu'au sacrifice de leur vie. Suivez leurs traces ! Aujourd'hui, il est encore davantage nécessaire de cultiver un véritable élan ascétique et missionnaire pour affronter les nombreux défis de l'époque moderne. Que la Sainte Vierge vous protège et vous guide, et que vos saints Patrons vous assistent du Ciel ! Avec ces sentiments, je forme pour vous ici présents et pour chaque Confraternité d'Italie le souhait d'un apostolat fécond et, alors que je vous assure de mon souvenir dans la prière, je vous bénis tous avec affection.

(Discours sur la place Saint-Pierre à Rome, 10 novembre 2007, repris dans *L'Osservatore Romano*, Édition hebdomadaire en langue française, n° 47 du 20 novembre 2007, en ligne sur <http://www.penitents-confreie.org/benoit16.doc>)



La confrérie des Pénitents noirs de Toulon à la Maintenance de Valréas, 18 mai 2014
Photo : Alain VIGNAL

Pour aller plus loin

Maurice AGULHON, *Pénitents et Francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968.

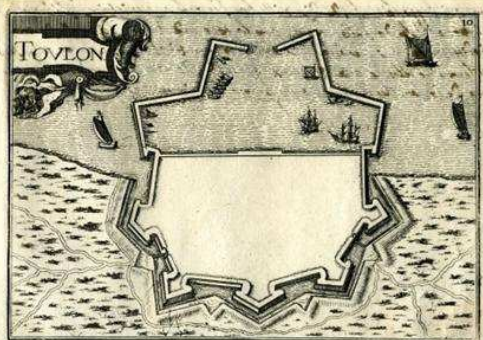
Régis BERTRAND, *Les Compagnies de Pénitents à Marseille*, Marseille, La Thune, 1997.

Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, *Dieu pour tous et Dieu pour soi. Histoire des confréries et de leurs images à l'époque moderne*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Alain VIGNAL, *Manuel récapitulatif des Pénitents noirs de Toulon*, Toulon, 2014, 290 p.

Alain VIGNAL, *Les Pénitents noirs de Toulon. Une histoire de foi, 1564-2014*, Toulon, 2015, 24 p.

Site Internet : <http://www.penitents-confreerie.org>



Le Café histoire de Toulon

Vous invite à la causerie de
Alain Vignal
Agrégé et docteur en Histoire

**Confréries
de pénitents provençaux
et catholicisme social**

mercredi 30 mars 2016 à 20 h.

Le Graal, Pub associatif des
missionnaires de la Miséricorde
377 avenue de la République

cafehistroredetoulon@gmail.com

Table des matières

Présentation	4
Un sujet pas si paradoxal	4
Différents types de confréries	5
L'origine des confréries de pénitents	9
Les Pénitents depuis l'époque moderne	10
Les œuvres des Pénitents	12
La Miséricorde divine.....	12
Œuvres corporelles de miséricorde	12
Œuvres spirituelles de miséricorde	12
Les confréries de pénitents selon Benoît XVI.....	15
Pour aller plus loin.....	17

Le Graal

377 avenue de la République, 83000 Toulon

L'abbé Fabrice Loiseau présente les buts de ce bar comme lieu de convivialité ouvert à tous, et aussi salle pour les activités de la paroisse Saint-François de Paule dont dépend le pub.

« On veut répondre à l'appel du Pape François, qui veut qu'on ne reste pas uniquement dans nos églises, nos sacristies. Et c'est dans notre aspect de vie chrétienne de pouvoir aller à la rencontre des autres et aussi d'avoir des moments de convivialité », explique l'abbé Loiseau

Le **Café Histoire de Toulon** est un lieu d'échange et de convivialité pour transmettre les racines chrétiennes au travers la connaissance historique de l'identité de la France. Ses causeries sont organisées dans le cadre des activités culturelles de la paroisse Saint François de Paule. Les **Missionnaires de la Miséricorde** ouvrent les portes de leur Pub associatif **Le Graal** le dernier mercredi de chaque mois, d'octobre à juin.

La mission des causeurs du **Café Histoire de Toulon**, professeurs d'Histoire, de Lettres, de Philosophie, de droit, essayistes de revues, conférenciers des Académies du Var, d'Aix en Provence et Niçoise, porte sur la transmission de l'héritage d'Athènes, Rome et Jérusalem au travers la connaissance de la culture et du patrimoine religieux français et plus particulièrement provençal et méditerranéen.